

TAIS - TOI ET BOSSE !!!

C'est à peu près le sens du mail transmis ce vendredi par le DFSPIP des Bouches du Rhône par lequel il apporte tout son soutien à l'administration sur la volonté de ne laisser aucun espace d'expression aux agents, leur rappelant caricaturalement leur statut spécial !

Mesdames et messieurs les personnels du SPIP 13,

Vos organisations professionnelles nous ont communiquées par site, les retours des assemblées générales, décrivant des modalités d'action envisagées dès à présent.

Je me vois dans la nécessité de vous rappeler les obligations qui vous incombent en vertu du statut spécial.

Certaines des modalités d'action prévues à ce jour, n'apparaissent pas envisageables :

Absence des réunions institutionnelles et partenariales, quelle que soit leur nature

Insertion de phrase type dans les rapports destinés aux autorités

Transmission de rapports succincts contrairement aux directives de la hiérarchie

Sans méconnaître les difficultés pointées, qui sont prises en compte par la voie de la négociation syndicale au plan national, il s'agit de ne pas vous exposer en retenant des modalités d'action inadaptées et par conséquent de ne pas remettre en question la qualité des prises en charge au sein de notre département.

En comptant sur votre professionnalisme.

Quand certains cadres font le choix de se réunir en AG ou d'afficher un soutien au mouvement national engagé dans les SPIP, le DFSPIP de Bouches du Rhône illustre encore une fois son engagement pour les personnels.

Caché derrière des consignes qui viendraient, selon lui, du directeur interrégional et de la directrice de l'administration pénitentiaire ; il décide courageusement de faire de la prévention de la récidive en avertissant les personnels qu'ils ne peuvent continuer à suivre les modalités d'action adoptées.

Aurait-il fait l'objet de consignes spécifiques ou est-il le DFSPIP le plus soucieux de plaire à l'administration? C'est en tout cas le seul à avoir pris ce positionnement à ce jour !

D'autres modalités seraient possibles ? Oui, des modalités plus dures, mais certainement pas d'attendre qu'aboutisse l'absence de dialogue social mis en place par la DAP ...

Pour rappel, il n'y a aucune négociation engagée par la DAP et ce, malgré la tenue de près de 60 assemblées générales dans les SPIP. Pour rappel également, une partie de nos revendications ont déjà fait l'objet d'engagement de l'administration... **En vain !**

Des modalités d'action incompatibles avec le statut spécial ?

Il faut bien le reconnaître le mouvement engagé est à la limite de l'insurrection ! Le boycott de réunion, les rapports « a minima » relèvent de pratiques intolérables et inimaginables dans les SPIP !

Restons sérieux, **si l'activité des services est dégradée ce n'est certainement pas de la responsabilité des agents !** Au quotidien les rapports sont déjà écourtés, des réunions sont souvent délaissées, non par manque de professionnalisme mais parce que c'est justement la seule option pour tenter d'assumer nos charges de travail !!!

Votre mail ne fait que nous rappeler combien le statut spécial est injustifié, obsolète et utilisé par l'administration pénitentiaire de manière arbitraire dans l'objectif unique de museler les personnels !

PLUTOT QUE MENACER LES AGENTS QUI TRAVAILLENT SANS AUCUNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE ET DANS DES CONDITIONS INDIGNES ; TENEZ POUR UNE FOIS D'AVOIR DES CONVICTIONS ET D'UTILISER VOTRE POSITION INSTITUTIONNELLE POUR RELAYER DES REVENDICATIONS QUI VOUS CONCERNENT EGALEMENT !

Vous nous indiquez que vous comprenez notre mouvement, sans approuver nos modalités d'action... Joignez le geste à la parole : nous attendons vos propositions !

En comptant sur votre professionnalisme.